

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du trente mai deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoint ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Elisabeth DURAND ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Patricia HAUCHARD.

Secrétaire de séance : Joël BENARD

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 29

N° 2022-53

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Madame le Maire informe l'assemblée que l'organigramme des services est l'un des supports organisationnels le plus complet de toute organisation. Il permet mettre en lumière les ressources humaines dont dispose la collectivité, leurs domaines d'activités et les liens qui régissent leurs interactions.

A mesure que les besoins et les objectifs de la collectivité évoluent, il apparaît nécessaire que l'organisation des agents qui les mettent en œuvre évolue en parallèle. C'est dans cette vision que s'inscrit la modification de l'organigramme des services, qui traduit les besoins suivants :

- Rapprocher de l'autorité territoriale les compétences clés (sécurité, éducation, ...) afin d'accroître la dynamique de mise en œuvre des décisions,
- Refondre les chaînes hiérarchiques avec à la tête de chacune d'entre elles, un(e) agent spécialisé(e) dans son/ses domaines,
- Etablir avec clarté la nature des liens entre les pôles, services et équipes.

Vu la délibération n° 2021-13 du Conseil Municipal du 11 février 2021 relative à la mise en œuvre de l'organigramme de services,

Considérant la nécessité croissante de performance qui pèse sur les communes, compte-tenu du contexte budgétaire contraint dans lequel elles évoluent actuellement,

Considérant la volonté de la ville de Notre-Dame de Bondeville d'appréhender de manière plus transversale les politiques publiques qui conditionnent son action au niveau local, au regard d'un contexte réglementaire en constante évolution,

Considérant la volonté de la collectivité de restructurer ses services au sein de pôles de compétences, afin de garantir davantage de cohérence et une meilleure complémentarité au cœur de son administration,

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'il y a lieu de définir une nouvelle organisation des services traduite au travers d'un nouvel organigramme à compter du 13 juin 2022 ; ce dernier ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique en date du 12 mai 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions,**

- Approuve la nouvelle organisation des services traduite au travers du nouvel organigramme annexé à la présente qui entrera en vigueur à compter du 13 juin 2022.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20220613-2022-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2022



Madame Le Maire,

Myriam MULOT

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DES SERVICES

